



ACCORD PORTANT SUR LA RÉVISION PARTIELLE DE LA CCN (CLASSIFICATION DES EMPLOIS CONVENTIONNELS)

Guide d'accompagnement à la mise en œuvre

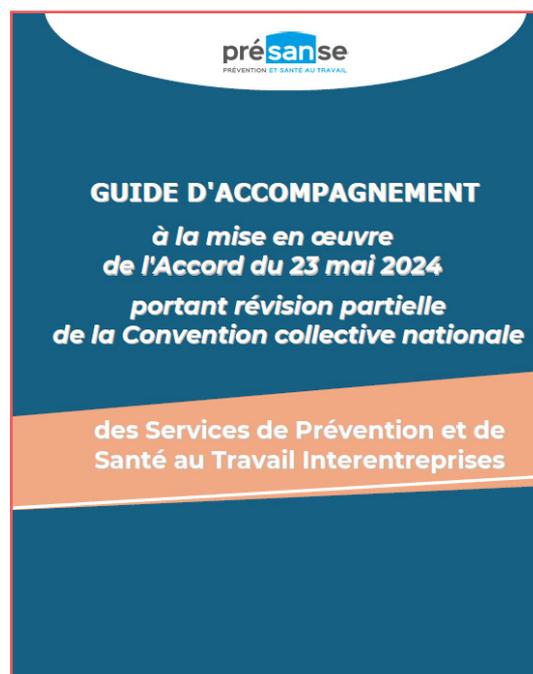
Comme annoncé, dans les suites de la conclusion de l'accord du 23 mai 2023 portant sur la révision partielle de la Convention collective nationale des SPSTI, un guide d'accompagnement à la mise en œuvre de la classification des emplois conventionnels a été rédigé et mis à disposition des SPSTI.

Ce guide, élaboré par Présanse, a fait l'objet d'une concertation avec toutes les organisations syndicales représentatives au sein de la CPPNI, et a pour objet d'explicitier les dispositions conventionnelles qui, pour rappel, sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un délai supplémentaire fixé au 30 avril 2025 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025).

Il se divise en plusieurs sections, avec notamment un rappel du contexte de la négociation collective puis un détail de la méthode retenue, un exposé des principes de la nouvelle classification et un plan détaillé de mise en œuvre.

En l'état, il s'accompagne de différentes annexes :

- ▶ Modèle de lettre de notification individuelle au salarié,
- ▶ Mise en œuvre de la classification : récapitulatif des étapes et délais indicatifs.
- ▶ Récapitulatifs des principaux rôles des acteurs lors du déploiement de la nouvelle grille de classification.
- ▶ Recueil des Questions / Réponses.



Il devrait être enrichi, en particulier dans sa partie consacrée aux questions/réponses, en fonction des questions qui se poseront au sein des SPSTI.

Notamment, Anne-Sophie Loicq, juriste chez Présanse, et des membres de la délégation patronale se tiennent à disposition des adhérents pour venir présenter le texte en région, si besoin. Les SPSTI peuvent donc contacter le service juridique à cette fin. ■